

## Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

### - EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 23 FEVRIER 2024

#### Délibération n°24-01-02

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 février à 9h30, le Comité syndical s'est réuni dans les locaux du SBCDol situés à Dol de Bretagne.

La présente séance fait suite à celle du 19 février 2024, au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint.

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur du SBCDol, « si, après une première convocation régulièrement faite, le Comité syndical ne s'est pas réuni en nombre suffisant pour délibérer valablement, une deuxième convocation à trois jours au moins d'intervalle, avec le même ordre du jour, doit lui être adressée. A cette seconde séance, **le Comité peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de délégués présents.** La seconde réunion a lieu dans un délai maximum de un mois. »

**Nombre de délégués présents : 8**

#### **Etaient présents :**

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. David JULLIEN, M. Yves RUELLAN

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : M. Christophe FAMBON, Mme Stéphanie GEFFLOT-LE-GLEUT, Mme Régine LAURENT, Mme Paulette PARIS (suppléante de M. Julien LEPORT), M. Albéric MOREL (suppléant de M. Arnaud VETTIER).

Communauté de communes Bretagne Romantique : M. Etienne MENARD

**Assistaient :** Mme Elodie BOUCHER, Responsable du SBCDol et Animatrice-Coordnatrice du SAGE, Mme Amélie GAUCHET, Chargée de gestion administrative, financière, comptable et RH.

#### **Excusés :**

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo :

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : Mme Christine FAUVEL,

Communauté de communes Bretagne Romantique : M. François BORDIN,

**Secrétaire de séance :** M. David JULLIEN

**Date de convocation :** 19 février 2024

.....

#### **7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – PRESENTATION ET VOTE**

Cf. document joint.

**ENTENDU** la présentation du Compte Administratif 2023 du budget du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne par Monsieur Christophe FAMBON, Président du syndicat.

**En section de fonctionnement**, les dépenses s'élèvent à 341 900,56 € et les recettes à 606 954,92 € ce qui représente un **résultat excédentaire de 265 054,36 €**.

**En section d'investissement**, les dépenses s'élèvent à 674 279,00 € et les recettes à 555 715,87 € ce qui représente un **résultat déficitaire de 118 563,13 €**.

Compte tenu des résultats de l'année précédente, la situation est la suivante :

	Résultat clôture 2022	Affecté à l'investissement 2022	Résultat 2023	Résultat clôture (cumulé) 2023
<b>FONCTIONNEMENT</b>	249 218,12 €	- 71 336,00 €	265 054,36 €	442 936,48 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	88 714,00 €	-	- 118 563,13 €	- 29 849,13 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>337 932,12 €</b>	<b>- 71 336,00 €</b>	<b>146 491,23 €</b>	<b>413 087,35 €</b>

Monsieur le Président quitte la salle de l'Assemblée et ne prend pas part au vote.

Monsieur David JULLIEN, prend la présidence et soumet au vote le Compte Administratif 2023 du budget du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité des membres présents,  
DECIDE**

- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2023 du budget du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Date de publication : le 23/02/2024  
Certifié exact,

Suivent les signatures  
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, Le 23 février 2024

**LA SECRETAIRE DE SEANCE**  
**M. David JULLIEN**

**POUR LE PRESIDENT,**  
**Monsieur Christophe FAMBON**